

Comprendre le nouveau système de retraite en huit questions

Qui va toucher sa pension dans le nouveau régime de retraite par points, quid de ceux qui n'ont encore jamais travaillé, les cotisations vont-elles augmenter et les pensions baisser ? Le tour des questions essentielles après les annonces d'Edouard Philippe ce mercredi matin.

Par Sophie GODELUCK Publié le 11 déc. 2019 à 14h18 Mis à jour le 11 déc. 2019 à 14h48

[Ce qu'il faut retenir des annonces d'Edouard Philippe sur la réforme des retraites](#)**Quels sont les assurés qui toucheront une pension dans le régime universel ?**

La *première génération concernée sera celle des personnes nées en 1975*, c'est-à-dire actuellement âgées de 44 ans, à l'exception des cheminots SNCF et des agents de la RATP qui obtiennent un sursis : la *génération 1985* sera la première concernée pour les roulants, celle de 1980 pour les autres agents au statut. Ces assurés et les générations suivantes toucheront tout ou partie de leur pension dans le régime universel, en fonction de la durée cotisée dans chaque système. Les annuités ou les points cumulés dans les anciens régimes seront comptabilisés en appliquant les règles des anciens régimes. S'y ajouteront des points du nouveau système. **Le gouvernement n'a pas encore décidé si la conversion des droits anciens se fera à partir de 2025, plus tard, ou bien en fin de carrière.**

Que se passe-t-il pour un jeune qui n'a encore jamais travaillé ?

Si l'assuré n'a encore jamais cotisé à un régime de retraite, il cotisera intégralement dans le système universel, au taux de 28,12 % jusqu'à 120.000 euros de revenus annuels. Les nouveaux entrants de la *génération 2004* inaugureront le système dès 2022, alors que **ceux qui ont déjà un pied dans un ancien régime ne basculeront qu'à partir de 2025.**

Que se passe-t-il pour les personnes nées avant 1975 ?

Les personnes nées avant 1975, qui ont déjà effectué près de la moitié de leur carrière dans l'ancien régime, assisteront à la mise en place d'un établissement public universel des retraites qui va chapeauter tous les anciens régimes, et progressivement absorber les diverses caisses professionnelles.

Mais **ils vont également entrer dans le nouveau système de cotisation à 28,12 % :**

- immédiatement s'ils ont un taux de droit commun à l'Agirc-Arrco ;
- progressivement si l'employeur surcotise ;
- ou bien s'ils appartiennent à un régime dont le taux de cotisation est éloigné de la cible du régime universel.

De même, **ils se verront appliquer le nouvel « âge d'équilibre »** (voir ci-dessous).

Les cotisations vont-elles augmenter ?

À l'échelle du système, non, mais au niveau des individus, les cotisations vont légèrement augmenter pour certains, et baisser pour d'autres. Le niveau de contribution actuel des salariés du privé sera stable, sauf pour les assurés qui gagnent plus de 120.000 euros par an. Comme ils ne pourront plus s'ouvrir de droits sur la partie la plus élevée de leur salaire, ils devront **chercher des solutions dans l'épargne supplémentaire.**

Pour les autres catégories professionnelles, des transitions longues sont prévues afin d'éviter une brusque variation du niveau de cotisation. Chez les **fonctionnaires**, ceux qui ont **beaucoup de primes** vont devoir **cotiser dessus** alors qu'ils ne le faisaient pas*. Comme cela fera baisser leur rémunération nette, le mouvement va être étalé dans le temps. Ceux qui n'ont pas ou peu de primes, comme les enseignants, vont avoir droit à des revalorisations salariales programmées dans la durée pour compenser leur manque à gagner à la retraite. Chez les libéraux, le nouveau mode de calcul des cotisations permettra d'amortir le choc de l'uniformisation, là aussi sur plusieurs années.

*Njld : il faut rajouter sur la totalité. Ils cotisent 5 % sur un maximum de 20 % de leurs primes dans le cadre de la RAEP, équivalent du RAEP pour lequel nous cotisons 1 % sur 100 % de la base SS figurant sur le bulletin de paie.

Retraites : Edouard Philippe promet aux enseignants une revalorisation « dès 2021 »

À quel âge pourra-t-on partir à la retraite ?

En théorie, rien ne change : *les assurés pourront partir à 62 ans*, avec des *dérogations liées aux carrières longues*, à la *pénibilité*, ou à *certains métiers* (militaires, policiers).

Dans les faits, pour ne pas avoir une pension trop basse par rapport à celle que l'on aurait obtenue dans l'ancien régime, il faudra partir à l'âge du taux plein. Aujourd'hui, cet âge est atteint lorsque l'on a cotisé pendant 41,5 ans (43 ans en 2035), ou bien lorsque l'on atteint 67 ans. *Demain, il serait déterminé par un « âge d'équilibre » qui serait de 64 ans à l'horizon de 2027*.

Concrètement, cela veut dire que *les Français vont devoir travailler un peu plus longtemps qu'aujourd'hui* - sachant que les salariés du privé travaillent déjà 63,5 ans hors carrières longues. En revanche, *les femmes aux carrières heurtées et les cadres ayant commencé à travailler tard*, qui doivent aujourd'hui attendre l'âge d'annulation de la décote pour liquider leurs droits (*Njld : à taux plein*), *pourront partir à 64 ans au lieu de 67 ans*.

Les pensions vont-elles baisser ?

Cela dépendra d'abord des rééquilibrages salariaux à effectuer dans chaque profession. Cela dépendra aussi *du pilotage du système de retraite*, équilibré par une règle d'or budgétaire. *Le gouvernement s'est engagé à ne pas diminuer le poids des retraites dans le PIB** - un peu moins de 14 %.

| |
|---|
| <i>*Njld : Depuis 2001 le PIB a augmenté en moyenne de 1,3 % chaque année par rapport à l'année précédente.</i> |
|---|

Et il a promis que *les pensions seraient indexées sur les salaires* plutôt que sur l'inflation, sans quoi ce poids continuerait de baisser au rythme actuel. Pour *qu'en cas de récession, le point ne baisse pas, l'équilibre financier sera recherché sur cinq ans, et non chaque année*.

Les familles nombreuses vont-elles conserver leurs avantages ?

Pas complètement. Le système de retraite n'avantagera plus les familles nombreuses uniquement, mais les familles en général. C'est un changement philosophique profond. Cependant, cela passe par *une redistribution des familles de trois enfants vers les familles d'un ou deux enfants*.

L'un des deux *parents bénéficiera dès le premier enfant d'un bonus de 5 %*.

Le bonus de 10 % sur la pension pour chaque parent dans les familles de trois enfants sera remplacé par 17 %, partageable entre les parents.

Pour *les personnes* qui sont *concernées par la réforme* mais *qui ont eu leurs enfants avant 2025*, *l'ancienne règle s'appliquera au prorata de leur carrière dans l'ancien régime*.

Faudra-t-il compléter sa retraite avec de la capitalisation ?

Pour l'immense majorité des Français, rien ne change : le régime universel par points par répartition permet d'obtenir un bon niveau de pension. Mais pour *les 300 000 personnes* qui touchent une *rémunération supérieure à 120 000 euros annuels*, qui *sont généralement déjà adeptes de la capitalisation*, il faudra investir plus dans l'épargne-retraite pour maintenir son niveau de vie futur. Enfin, certaines branches professionnelles ou régimes spéciaux devraient développer l'épargne-retraite.

Retraites : Édouard Philippe promet aux enseignants une revalorisation « dès 2021 »

Par Marie-Christine CORBIER Publié le 11 déc. 2019 à 13h44 Mis à jour le 11 déc. 2019 à 15h10

Des discussions vont s'engager « très rapidement » entre le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, et les syndicats pour fixer « *le cadre, sur les dix prochaines années, de la reconstruction des rémunérations, des carrières et des organisations du travail* », a annoncé le Premier ministre. Elles devront s'achever « *à l'été 2020* ». Le ministre de l'Éducation a annoncé « *une loi de programmation* ».

« *Je veux prendre des engagements fermes vis-à-vis des enseignants* », a affirmé Édouard Philippe, dans [son discours sur la réforme des retraites](#) au Conseil économique, social et environnemental (Cese) ce mercredi midi. Après une [mobilisation massive](#) des enseignants le 5 décembre, et alors que les syndicats insistent sur leur « *malaise profond* », le Premier ministre a estimé qu'il serait « *inacceptable que les enseignants perdent le moindre euro de pensions* » dans le cadre du nouveau système. « *Et cela ne se produira pas* », a-t-il insisté.

Ce qu'il faut retenir des annonces d'Édouard Philippe sur la réforme des retraites

Le niveau de retraites des enseignants sera « comparable » au niveau des retraites ou des métiers équivalents dans la fonction publique, a-t-il indiqué, rappelant en cela des précisions qui avaient [déjà été données](#) par le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer.

« *Avant la fin du quinquennat, nous engagerons les revalorisations nécessaires pour maintenir le niveau des pensions* », a-t-il ajouté, en précisant que *cela se fera « progressivement » et commencera « dès 2021 »*.

Débuts de carrière

Le gouvernement « *mettra l'accent sur les débuts de carrière, mais pas seulement* », pour éviter de créer « *deux catégories* » d'enseignants. « **Le temps doit nous donner l'ambition de véritablement repenser le métier et la carrière d'enseignant** », a-t-il affirmé. Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, « *réunira très rapidement* » les syndicats qui devront « *baliser une discussion qui devrait s'achever à l'été 2020* ». Elles fixeront « *le cadre, sur les dix prochaines années, de la reconstruction des rémunérations, des carrières et des organisations du travail* ».

La ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, fera de même avec les organisations syndicales du supérieur, en organisant des consultations dans le cadre de la [loi de programmation sur la recherche](#), a précisé Édouard Philippe. L'idée étant, là aussi, « *d'aboutir, dans le même esprit, au premier semestre* ».

« Une loi de programmation »

Interrogé sur l'enveloppe financière destinée à la revalorisation, le ministre de l'Éducation a annoncé, après le discours du Premier ministre : « *L'enveloppe est forcément très importante sur plusieurs années. Elle donnera lieu probablement à une loi de programmation mais aussi par le règlement.* » Jean-Michel Blanquer réunira les syndicats « *dès vendredi* ».

Réactions de la FSU

« *Vu le calendrier choisi, il dit aux enseignants : acceptez la réforme et on parlera salaires après, à l'été 2020* », réagit le futur secrétaire général de la FSU, première fédération syndicale chez les enseignants. Benoît Teste déplore aussi « *le flou sur les transitions* » et le fait qu'il n'y ait « *rien de neuf* » pour les enseignants. Pour l'actuelle secrétaire générale, Bernadette Groison, « *le mécontentement et la détermination restent entiers* ». « *Le Premier ministre confirme son projet, et on ne sait toujours pas ce qu'il propose pour compenser la fin du calcul des pensions sur les six derniers mois dans la fonction publique. Ce qu'on sait, c'est qu'il faudra travailler plus longtemps, et ça c'est non pour la FSU* », a-t-elle déclaré.

Retrouvez ci-dessous les principales déclarations d'Édouard Philippe, recueillies en direct

12 h 10 : Introduction : « Un nouveau pacte entre les générations »

« Le temps est venu de construire un système universel de retraites. Le président de la République l'a annoncé pendant sa campagne. », commence Édouard Philippe. « Nous proposons **un nouveau pacte entre les générations**, un pacte fidèle dans son esprit à celui que le Conseil national de la résistance a imaginé et mis en œuvre après - guerre pour créer le système de retraites actuel. Il refonde profondément les règles, pour corriger les injustices, adapter aux nouvelles trajectoires de carrière [...] mais reste fidèle aux valeurs fondatrices. »

« La France n'a pas fait le choix, et ne fera jamais le choix, du chacun pour soi et du tant pis pour les autres. **Nous ne voulons pas confier nos retraites à l'argent roi**. C'est un choix fondamental, ancien, de notre pays. »

12 h 20 : Sur les grèves

« Pour mettre un terme à la sémantique guerrière dans laquelle on voudrait bien nous entraîner, je voudrais dire que **cette refondation n'est pas une bataille** », dit Édouard Philippe. « Je ne veux pas, dans la France d'aujourd'hui, fragmentée, hésitante entre optimisme et déclinisme, entrer dans la logique du rapport de force. Je ne veux pas de cette rhétorique guerrière, je ne veux pas de ce rapport de force. »

« En toute sincérité, je le dis aux Français qui s'interrogent sur notre projet, nous sommes peut-être en désaccord sur certains points, mais l'ambition d'universalité portée par le gouvernement est portée par la justice sociale ».

« La question n'est pas de savoir si le gouvernement va gagner, si des syndicats vont perdre. [...] Il n'y aura ni vainqueur, ni vaincu. »

« Il n'y a **pas d'agenda caché**, nous ne cherchons pas de petites économies », insiste-t-il.

12 h 25 : « Une protection sociale plus forte, plus durable »

Le nouveau système « garantira aux Français une protection sociale plus forte, plus durable car elle ne dépendra plus de la démographique de chaque profession. »

« Nous savons tous que nos enfants auront en moyenne de carrières moins linéaires que les autres. Il faut que le système de retraite le permette. »

12 h 27 : « Le temps du système des régimes spéciaux s'achève »

« Ce projet renoue avec le fil de l'histoire. En 1945, le système conçu prévoyait universalité pour assurer la solidarité. Nous allons aller jusqu'au bout de la logique initiale, **nous mettrons fin aux régimes spéciaux**. Nous le ferons **sans brutalité** dans le respect des parcours individuel. Je le dis avec tranquillité, calme, détermination, respect pour les organisations syndicales, pour les travailleurs qui y adhèrent comme ceux qui n'y adhèrent pas. »

12 h 30 : « Une règle d'or » sur la valeur du point

« J'ai entendu la crainte de ceux qui jugent le point plus abstrait que le trimestre. Nous ne réussirons pas cette réforme sans leur confiance. Nous nous engageons à ce que **la valeur du point ne soit pas fixée à la sauvette** [...] mais que les partenaires sociaux la fixent sous le contrôle du gouvernement. La loi prévoira **une règle d'or** pour que la valeur du point ne puisse pas baisser et **indexera la valeur du point non sur les prix, mais sur les salaires**. »

[#retraiteshttps://t.co/MQFB3VFIqM](https://t.co/MQFB3VFIqM)

— Édouard Philippe (@EPhilippePM) [December 11, 2019](#)

12 h 33 : « Une protection sociale du XXI^e siècle »

« Nous devons construire la protection sociale du XXI^e siècle en prenant mieux en compte les **nouveaux visages de la précarité**. Ces nouveaux visages, ce sont la caissière à temps partiel, le livreur à vélo d'une plateforme numérique... Je ne suis pas convaincu que pour eux, nos trimestres, nos 25 meilleures années, soient vus comme le meilleur système au monde. »

Universel, ça veut dire pour tout le monde. Sans exception. Dans le système universel de [#retraites](#), les élus et les ministres seront traités exactement comme tous les Français. <https://t.co/04vwqOHe1B>

— Edouard Philippe (@EPhilippePM) [December 11, 2019](#)

12 h 35 : Une pension minimale de 1 000 euros par mois pour une carrière complète au SMIC

« Nous garantirons une pension minimale de 1 000 euros par mois pour une carrière complète [...] Ce sera une conquête pour les agriculteurs, les artisans, les commerçants. Le gouvernement ira même plus loin, le minimum de pension sera garanti par la loi à **85 % du SMIC** et évoluera comme celui-ci. Les travailleurs à temps partiel ne seront plus pénalisés. Des points seront alloués comme aujourd'hui pour compenser les périodes de chômage et de maladie. »

12 h 38 : « Les femmes, grandes gagnantes »

« Aujourd'hui, les pensions des femmes sont inférieures de presque de moitié à celle des hommes. Qui peut l'accepter ? Personne. Nous pouvons y remédier par un rattrapage des salaires, nous essayons de l'accélérer. Nous savons que ce chemin sera long et que les femmes connaissent plus souvent que les hommes des interruptions de carrière, notamment pour s'occuper de leurs enfants. »

« La maternité sera compensée à 100 % [...] en accordant **des points supplémentaires pour chaque enfant**. Cette majoration sera accordée à la mère sauf choix contraires des parents [...] Il s'agit d'un progrès majeur. 80 000 femmes sont contraintes d'attendre 67 ans pour liquider leur retraite car elles n'ont pas assez travaillé. »

« **Le système de réversion sera préservé et généralisé**, et même amélioré en garantissant au conjoint encore vivant 70 % des ressources du couple. »

12 h 40 : « Une cotisation de solidarité pour les plus riches »

« Le système universel est fondé sur la solidarité nationale. D'une certaine façon, il est la solidarité nationale. Jusqu'aux 120 000 euros de revenus annuels, tout le monde cotisera au même taux pour ouvrir des droits. Au-delà de ce montant, **les plus riches payeront une cotisation de solidarité plus élevée pour financer des mesures de solidarité** pour tout le monde. C'est un effort juste, le reste n'est que littérature, fut-elle tristement erronée. »

12 h 46 : « Travailler progressivement un peu plus longtemps »

« La seule solution [pour équilibrer les comptes] c'est de travailler progressivement un peu plus longtemps, comme c'est le cas partout en Europe. **Nous maintiendrons l'âge minimal de départ à la retraite à 62 ans**. C'est un principe de liberté auquel nous voulons rester fidèles. »

« Mais sans forcer, il faut inciter les Français à travailler plus longtemps » [...] Le gouvernement compte reprendre la proposition du haut-commissaire de mettre en place **un âge d'équilibre avec un système de bonus-malus**. Le COR nous dit qu'il faudrait fixer à **64 ans en 2025** pour atteindre l'équilibre. »

[À lire sur le rapport du COR](#)

« Je voudrais faire observer que 64 ans, ce sera, selon les projections, l'âge moyen auquel les salariés partiront à la retraite dans cinq ans. Je fais état de projection. Cela veut dire que cette date est déjà un horizon raisonnable pour la grande majorité des Français. »

12 h 50 : Sur la pénibilité

« Nous allons étendre et améliorer la prise en compte de la pénibilité selon critères mêmes pour tous [...] Je suis favorable à l'idée de **déplafonner les droits liés à la pénibilité** pour les utiliser pour **se former** ou **effectuer la fin de sa carrière à temps partiel**. Il faut aussi améliorer les transitions entre activité et retraités, nous donnerons il faut pouvoir continuer à accumuler des points, tout en cumulant retraite et activité. »

12 h 52 : Sur la transition

« Nous avons conçu ce système pour les jeunes générations, ceux qui vont être confrontés à ces mobilités professionnelles, géographiques et ces carrières heurtées. Elles doivent en bénéficier sans attendre. »

« Ceux qui entreront sur le marché du travail en 2022 intégreront directement le nouveau système. Plus précisément, **la génération de 2004 (15 ans aujourd'hui) sera la première** à intégrer le système universel de retraites ».

« Nous avons choisi de ne rien changer pour celles qui sont aujourd'hui à moins de 17 ans de la retraite, c'est-à-dire **les personnes nées avant 1975**, qui auront plus de 50 ans en 2025. »

« Quant aux personnes qui rejoignent le nouveau régime, je voudrais les rassurer. **La première partie de carrière, jusqu'en 2025, sera calculée sur l'ancien système.** »

Pour les personnes qui sont déjà dans la vie active, nous avons choisi de ne rien changer pour celles qui sont aujourd'hui à moins de 17 ans de leur retraite. C'est-à-dire, pour le régime général, les personnes nées avant 1975, qui auront plus de 50 ans en 2025. pic.twitter.com/2fpGUj5sAS

— Edouard Philippe (@EPhilippePM) [December 11, 2019](#)

12 h 56 : Le niveau des pensions des enseignants « sanctuarisé » dans la loi

« Il serait inacceptable que les enseignants perdent le moindre euro de pension compte tenu de cette réforme et cela ne se produira pas. Nous écrivons dans la loi que le niveau des retraites des enseignants sera comparable aux métiers équivalents dans la fonction publique. »

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, réunira les organisations syndicales pour baliser une discussion pour s'achever à l'été 2020 **pour fixer le cadre de rémunération et des carrières.**

13 heures : « Dérogation d'âge » pour les missions dangereuses

« Comme l'a dit le président de la République, un système universel ne signifie pas négation de toute spécificité. C'est ce qui en fera sa force et sa capacité à durer. Ceux qui sont exposés à **des missions dangereuses (pompiers, policiers, militaires gendarmes)** conserveront leur bénéfice de **dérogation d'âge**. Les gains représentés seront préservés dans le futur système pour maintenir niveau de retraites comparables. »

13 h 05 : Pour les soignants et infirmiers

« Je suis attentif avec la ministre des Solidarités et de la Santé à la situation des aides-soignants et infirmiers. Ce n'est pas un hasard si nous avons souhaité flécher des mesures du plan Hôpital sur ces professions qui exercent jour et nuit. Nous savons tout ce que l'hôpital leur doit [...] Je veux que nous avançons dans deux directions : reconnaissance **des seuils de la pénibilité**, pour permettre à un quart d'entre eux de partir plus tôt, et mise en place de **temps partiels en fin de carrière** pour les aides-soignants qui le souhaitent. »

13 h 10 Finir la grève, réengager le dialogue

« Il me semble que ces garanties permettent que les discussions reprennent et **que la grève qui pénalise beaucoup de Français s'arrête** [...] Nous avons pris le temps de concerter, on nous a reproché d'en prendre trop. Il faut désormais avancer. Je n'exclus pas que ceux qui disaient que nous allions trop lentement disent désormais que nous allons trop vite. Dès aujourd'hui je souhaite que les présidents d'entreprise publique engagent le dialogue avec les organisations syndicales. »

13 h 15 : au Parlement fin février

« Le projet de loi de réforme des retraites sera prêt à la fin de l'année, nous le soumettrons **au Conseil des ministres le 22 janvier** et il sera discuté **au Parlement à la fin du mois de février** ».

13 h 17 : Conclusion

« Ce n'est pas un saut dans l'inconnu, c'est un retour aux sources de notre République. Le temps est bien venu de construire un système universel de retraites », conclut le Premier ministre.

[Les syndicats, tous mécontents](#)

[L'opposition fustige les annonces d'Edouard Philippe](#)